

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
 du mardi 7 juillet 2015 à 20h30**

Nombre de conseillers en exercice : 11
 Nombre de présents : 11 Date de la convocation : 29/06/2015
 Nombre de votants : 11 Date de la publication : 29/06/2015
 Nombre d'absents excusés : 0 Acte rendu exécutoire après
 Nombre d'absents non excusés : 0 transmission en Préfecture le : 09/07/2015

PRESENTS : M. COUET Rémi – Mme DU MERLE Priscille - Mme FERCHAT Marie-Françoise – Mme FROGER Pierrette – M. HAMON Emmanuel - M. LE LIEVRE DE LA MORINIERE Bernard –Mme VILANON Jacqueline – M. MILLET Serge - M. DEMOL Frédéric - M. LAALEJ Saad - Mme BLAIRE Martine

ABSENTS :

SECRETAIRE : M. DEMOL Frédéric

**1. REHABILITATION DU BATIMENT DE LA MAIRIE –
 MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT
 PREVISIONNEL (MODIFICATIF A LA DELIBERATION DU
 19/05/2015)**

Monsieur le Maire explique aux membres du conseil municipal que le plan de financement a dû être modifié afin de remplir la condition des 20% d'autofinancement pour la partie MAIRIE afin que ces travaux soient éligibles à la DETR.

Par conséquent, la subvention demandée à la CCBR est amoindrie : 58 000 € au lieu de 70 000€ sur les 104 471 € autorisés sur la période 2014-2020.

DÉPENSES							
Désignation	PROJET GLOBAL	MAIRIE	ATELIER COMMUNAL	SOUS TOTAL		SALLE POLYVALENTE	ESPACE JEUNES
	Montant HT	Montant HT	Montant HT	Montant HT	Taux	Montant HT	Montant HT
Lancement Appel d'offres	5 000,00 €	2 695,78 €	447,65 €	3 143,42 €	63%	951,45 €	905,13 €
Diagnostics et études	12 844,00 €	6 924,91 €	1 149,91 €	8 074,82 €	63%	2 444,09 €	2 325,09 €
Relevés topographiques	696,00 €	375,25 €	62,31 €	437,56 €	63%	132,44 €	125,99 €
Frais de bornage	708,00 €	381,72 €	63,39 €	445,11 €	63%	134,73 €	128,17 €
Diagnostics : Plomb, Amiante et parasites	1 875,00 €	1 010,92 €	167,87 €	1 178,78 €	63%	356,79 €	339,42 €
Mission SPS	1 925,00 €	1 037,87 €	172,34 €	1 210,22 €	63%	366,31 €	348,47 €
Mission Contrôle Technique	2 640,00 €	1 423,37 €	236,36 €	1 659,73 €	63%	502,37 €	477,91 €
Frais ErDF	5 000,00 €	2 695,78 €	447,65 €	3 143,42 €	63%	951,45 €	905,13 €
Maîtrise d'œuvre (architecte)	39 500,00 €	21 296,63 €	3 536,41 €	24 833,04 €	63%	7 516,47 €	7 150,49 €
Travaux	454 600,00 €	245 100,00 €	40 700,00 €	285 800,00 €	63%	86 506,00 €	82 294,00 €
Voirie/Réseaux divers	11 300,00 €	- €	7 900,00 €	7 900,00 €	70%	- €	3 500,00 €
Démolitions/Gros œuvre	75 700,00 €	52 000,00 €	7 100,00 €	59 100,00 €	78%	5 100,00 €	10 800,00 €
Charpente	35 100,00 €	3 900,00 €	15 900,00 €	19 800,00 €	56%	1 500,00 €	13 900,00 €
Couverture/Etanchéité	56 400,00 €	24 100,00 €	5 400,00 €	29 500,00 €	52%	16 100,00 €	10 800,00 €
Ravalement	31 600,00 €	19 900,00 €	- €	19 900,00 €	63%	9 100,00 €	2 700,00 €
Menuiseries extérieures / Serrurerie	65 000,00 €	40 100,00 €	1 600,00 €	41 700,00 €	64%	13 600,00 €	9 800,00 €
Menuiseries intérieures / Agencement	42 700,00 €	25 000,00 €	- €	25 000,00 €	59%	12 600,00 €	5 200,00 €
Isolation / Cloisons / Faux plafond	25 800,00 €	16 100,00 €	- €	16 100,00 €	62%	5 626,00 €	4 074,00 €
Peinture	14 100,00 €	11 700,00 €	- €	11 700,00 €	83%	1 450,00 €	1 050,00 €
Revêtement de sol / Faïence	19 400,00 €	11 100,00 €	- €	11 100,00 €	57%	2 000,00 €	6 400,00 €
Plomberie / Sanitaires	8 000,00 €	2 800,00 €	200,00 €	3 000,00 €	38%	2 900,00 €	2 100,00 €
Electricité CFO/CFA	49 900,00 €	27 800,00 €	2 600,00 €	30 400,00 €	61%	11 310,00 €	8 190,00 €
Chauffage / Ventilation	18 000,00 €	9 000,00 €	- €	9 000,00 €	50%	5 220,00 €	3 780,00 €
Enseigne / Signalétique	1 600,00 €	1 600,00 €	- €	1 600,00 €	100%	- €	- €
TOTAL	511 944,00 €	276 017,32 €	45 833,97 €	321 851,29 €	63%	97 418,01 €	92 674,70 €

RECETTES							
Désignation	PROJET GLOBAL	MAIRIE	ATELIER COMMUNAL	SOUS TOTAL	Taux	SALLE POLYVALENTE	ESPACE JEUNES
	Montant HT	Montant HT	Montant HT	Montant HT	Taux	Montant HT	Montant HT
Conseil Général - Plan de relance	138 600,00 €	74 726,92 €	12 408,75 €	87 135,68 €	27,07%	26 374,24 €	25 090,08 €
Département - DETR	128 740,51 €	110 406,93 €	18 333,59 €	128 740,51 €	40,00%	- €	- €
Communauté de Communes - économies énergie	7 500,00 €	4 043,66 €	671,47 €	4 715,13 €	1,47%	1 427,18 €	1 357,69 €
Communauté de Communes - soutien aux petites communes	58 000,00 €	31 271,01 €	5 192,70 €	36 463,70 €	11,33%	11 036,84 €	10 499,45 €
Autofinancement (obligatoirement au moins 20% des travaux)	179 103,49 €	55 568,80 €	9 227,46 €	64 796,25 €	20,13%	58 579,75 €	55 757,48 €
Emprunt	80 000,00 €	24 820,87 €	4 121,62 €	28 942,49 €	6,95%	26 165,77 €	24 905,15 €
Fonds propres	99 103,49 €	30 747,93 €	5 105,84 €	35 853,77 €	11,14%	32 413,98 €	30 852,33 €
TOTAL	511 944,00 €	276 017,33 €	45 833,97 €	321 851,28 €	100,00%	97 418,01 €	92 704,70 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- VALIDE la modification du plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

2. ESTIMATION DU SERVICE VOIRIE – CREATION DE TROTTOIRS A LAUNAY BREIL

3.

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

3. MODIFICATION STATUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE - ELARGISSEMENT DU CHAMP DE COMPETENCE OPTIONNELLE « PRESTATIONS DE SERVICES AUX COMMUNES »

« Instruction des autorisations droits des sols (ADS) création d'un service commun »

Par délibération n°2015-04-DELA-41, du 30 avril 2015, le conseil communautaire a approuvé le projet de modification des statuts de la communauté de communes afin d'élargir son champ de compétence optionnelle « prestations de services aux communes » de la Communauté de communes à travers :

« Dans la limite de ses compétences et dans les conditions définies par convention entre la Communauté de communes et les communes concernées, la communauté de communes pourra exercer pour le compte d'une ou plusieurs communes extérieures toutes études, missions ou prestations de service relatives au service instruction des Autorisations du Droit des Sols de l'EPCI. Cette intervention donnera lieu à une facturation spécifique dans les conditions définies par ladite convention ».

Description du projet :

Au 1er juillet 2015 les services de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer n'assureront plus l'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) pour les communes appartenant à un EPCI de plus de 10.000 habitants. Les communes de notre territoire, hormis celles assujetties au règlement national de l'urbanisme, et jusqu'au 1er janvier 2017, celles disposant d'une carte communale (hors transfert du pouvoir de l'Etat au Maire) ou celles exerçant en propre l'instruction de leur dossier ADS, sont concernées par cette mesure législative de la loi ALUR modifiée (art.134).

Notre EPCI a décidé de mettre en place ce service à compter du 1er juillet 2015 et de prendre le relais des services de l'Etat. Cette substitution à l'Etat pour la création de ce service nouveau implique réglementairement la création d'un service commun (CGCT art. L5211-4-2) pour codifier les relations entre le service instructeur porté par l'EPCI et les communes du territoire de la Bretagne romantique.

Ce service opérationnel, porté par l'EPCI, est mis en place par simple délibération prise par l'assemblée délibérante de l'EPCI, sans modification des statuts. La relation contractuelle entre les communes et l'EPCI, fait l'objet de la signature d'une convention spécifique ente l'EPCI et chaque commune entendant souscrire le service. Une

délibération du conseil municipal des communes souhaitant bénéficier de ce service commun sera nécessaire pour avaliser la convention et autoriser le maire à la signer.

Concernant la possibilité que ce service commun puisse, dans le cadre d'une approche mutualisée, servir aussi aux communes extérieures au périmètre de la communauté de communes, il y a lieu de procéder à une modification des statuts de notre EPCI pour permettre la réalisation de prestations aux communes.

Cette compétence, notre EPCI la détient déjà pour des prestations concernant la piscine mais celle-ci doit à chaque fois être explicité donc il y a lieu de préciser aujourd'hui que cette possibilité de prestation est étendue à la mise en place d'un service commun instruction des Autorisations du Droit des Sols avec facturation spécifique dans les conditions définies par la convention à intervenir entre l'EPCI et les communes concernées.

Les dépenses afférentes sont retracées dans un budget annexe au budget de l'EPCI (CGCT art L. 5214-23), les recettes du budget annexe comprennent le produit des redevances ou taxes correspondantes au service assuré et les contributions de la collectivité ou l'établissement au bénéfice duquel la prestation est assurée.

Le conseil communautaire, après délibération, et à l'unanimité des suffrages exprimés a décidé de :

- CREER un service commun instruction des Autorisations du Droits des Sols ;
- APPROUVER l'élargissement du champ de la compétence optionnelle « Prestations de services aux communes » de la Communauté de communes à travers :

« Dans la limite de ses compétences et dans les conditions définies par convention entre la communauté de communes et les communes concernées, la communauté de communes pourra exercer pour le compte d'une ou plusieurs communes extérieures toutes études, missions ou prestations de service relatives au service instruction des Autorisations du Droit des Sols de l'EPCI. Cette intervention donnera lieu à une facturation spécifique dans les conditions définies par ladite convention ».

- MODIFIER, en conséquence, les statuts de la Communauté de communes Bretagne romantique ;
- SOLLICITER les 27 communes membres de l'EPCI pour se prononcer quant à cette modification statutaire ;
- AUTORISER Monsieur le président à signer les conventions à intervenir entre l'EPCI et les communes extérieures qui souscriront au service commun ;
- CREER le budget annexe service commun instruction des Autorisations du Droit des Sols ;
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

Selon l'article L.5211-5 du CGCT, il est nécessaire, pour valider la décision du conseil communautaire, que les conseils municipaux des communes membres approuvent cette modification statutaire à la majorité qualifiée dans les conditions fixées au 1er alinéa du II de l'article L.5211-5.

DELIBERATION

Le Conseil municipal (9 Pour, 2 abstentions),

Vu la Loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la circulaire du 15 septembre 2004 relative aux nouvelles dispositions concernant l'intercommunalité introduites par la loi « liberté et responsabilités locales » ;

Vu la Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

Vu l'article L.5211-41 du code général des collectivités territoriales, et en particulier les conditions et modalités de transformation des EPCI ;

Vu l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales, et en particulier les conditions d'extension de compétences ;

Vu la délibération n°2015-04-DELA-41 du conseil communautaire en séance du 30 avril 2015 ;

DECIDE DE :

- **APPROUVER l'élargissement du champ de la compétence optionnelle « Prestations de services aux communes » de la Communauté de communes à travers :**

« Dans la limite de ses compétences et dans les conditions définies par convention entre la communauté de communes et les communes concernées, la communauté de communes pourra exercer pour le compte d'une ou plusieurs communes extérieures toutes études, missions ou prestations de service relatives au service instruction des Autorisations du Droit des Sols de l'EPCI. Cette intervention donnera lieu à une facturation spécifique dans les conditions définies par ladite convention ».

- **MODIFIER, en conséquence, les statuts de la communauté de communes Bretagne Romantique ;**
- **AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.**

4. DEVIS POUR L'ACQUISITION D'UN BABY-FOOT ET D'UNE TABLE DE PING-PONG

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que des devis ont été demandés pour estimer le coût d'achat d'un baby-foot et d'une table de ping-pong destinés à équiper le futur espace jeunes.

2 propositions de chaque ont été reçues :

	Manutan collectivités	UGAP
Baby-foot 1	1029 € HT Meuble en panneau mélaminé teinte hêtre naturel, Tapis PVC, Joueurs alu vissés sur barre, Pieds et traverse : hêtre massif , Cage de but : ABS amovible, Barres extérieures : acier nickelé, Paliers : nylon, Amortisseurs : caoutchouc retour de balle latéral Livré ac 7 balles liège L/l/H : 150x100x90cm, 60 kg Garantie 2 ans Livraison sous 5 semaines	361,75 € HT Piètement en bois massif , Corps en panneau medium , Surface de jeu en medium mélaminé vert L x h x p : 139x105x89, 50kg Livré ac 2 balles Garantie 3 ans Livraison sous 20 jrs

Baby-foot 2	729 € HT Meuble compact et stable en panneau décor hêtre, Pieds en medium enrobé ac renforts, Joueurs en métal décorés main, vissés sur barres en acier chromé, Cage de but en métal, Poignées en ABS, retour de balle latéral, Puissance et contrôle des tirs Livré ac 2 balles L/l/H : 148x103x96cm, 55 kg Garantie 3 ans Livraison sous 5 semaines	583,25 € HT Piètement en sapin massif Corps en panneau medium, Surface de jeu en linoléum 150x105x89, 55kg Garantie 3 ans Livraison sous 5 semaines
Balles	Lot de 20 balles laqué blanc : 19,49€ HT, liège : 16,49€ HT Lot de 50 balles laqué blanc : 38,99€ HT, liège : 34,99€ HT	Lot de 15 balles liège 20,10 € HT Lot de 50 balles liège 33,20€ HT

Il est au proposé au conseil municipal d'opter pour la qualité et la résistance dans le temps de ce matériel, celui-ci allant être utilisé essentiellement par des jeunes et en extérieur.

	Decathlon Pro - Betton	Intersport
Table de ping pong INDOOR	279,08 € HT 334,90 € TTC Panneau aggloméré 19mm et encadrement acier anticorrosion 30mm Filet réglable en hauteur et tension Table pliable et compacte Roues doubles diam.150mm Poteaux rétractables Piètement en Y avec renfort 90x25mm DSI 16 pts verrouillage automatique, commande centralisée Porte raquettes et porte balles	270 € HT 324 € TTC Panneau 19mm, Encadrement 28mm Filet réglable en hauteur et tension Roues crantées 30x150 Piètement droit Verrouillage 16 pts Push'n'lock 2 supports raquettes 74 kg
Table ping pong OUTDOOR	404,08 € HT (port : 16,58 € HT) 504,80 € TTC Offert : 10 raquettes Panneau résine 5mm antirefletx3 Encadrement anticorrosion 40mm Filet réglable en hauteur et tension Table compacte Roues doubles diam. 150mm, 2 ac freins Poteaux rétractables Piètement en Y ac renfort acier 90x25mm Verrouillage DSI 16 pts auto., commande centralisée	390,83€ HT 469,00 € TTC Panneau 5mm Encadrement 38mm Filet réglable en hauteur et tension Roues outdoor pneu cranté ac freins Piètement en Y en cache ¼ Verrouillage 16 pts DSI 2 supports raquette et rangement balles 58kg
Balles	Lot de 6 balles : 0,99 € TTC	Lot de 6 balles : 2,10 € TTC

Il est proposé au conseil municipal d'opter pour une table pour l'extérieur où elle sera principalement utilisée.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Manutan collectivité (79) pour l'acquisition d'un babyfoot pour un montant de 1029 € HT (1234,80 €TTC) ainsi qu'un lot de 20 balles en liège pour 16,49 € HT,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de l'entreprise Décathlon Pro (59) pour l'acquisition d'une table de ping-pong Outdoor pour un montant de 404,08 € HT (504,80 € TTC) ainsi que 3 lots de 6 balles pour 0,99€ TTC l'unité.

5. DEVIS POUR LE SPECTACLE DE NOEL 2015

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que des devis ont été demandés pour retenir le spectacle de Noël 2015.

Il est précisé que le spectacle doit être programmé tout début décembre afin de ne pas retarder le commencement des travaux de réhabilitation du bâtiment de la mairie.

4 propositions de chaque ont été reçues :

	Les Pratos Cie Lettre St Thual	Ecoutez Voir Florence Arnould Rennes	Ciel du lysandore Rennes	Cie Bulles de rêves Rennes
Spectacle proposé	Noël ici là-bas 40 min. Tout public à partir de 3 ans	Fin décembre en 4 lettres A partir de 5 ans	L'éveil du dragon 50 min. Jeune public Jeu masqué, marionnette et interaction	La lettre au père Noël Jeune public 50 min. Théâtre comique et interactif
Tarifs	500 € TTC (partenariat ac CCBR)	322 € + SACD	800 € TTC	950 € TTC
Disponibilités	Samedis de décembre dispo sauf le 13/12.	Tous les samedis AM sont réservés Elle propose le samedi 12 en matinée ou le dimanche 6 décembre	Samedis de décembre complets. Propose les vendredis sauf le 18 et tous les dimanches de décembre	Reste le samedi 5 décembre, sinon en semaine

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE Monsieur le Maire à signer le devis de la compagnie Lettre Les Pratos de St Thual (35) pour le spectacle de Noël « Noël ici là-bas » pour 500 € TTC pour le samedi 5 décembre 2015 à 15h30.**